BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES, INSTITUTIONNELLES ET DES DROITS HUMAINS (CAGIDH)

RAPPORT N°2025-024/ALT/CAGIDH

DOSSIER N°033 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT HABILITATION DU GOUVERNEMENT A PRENDRE DES MESURES DANS LE CADRE DES SUJETIONS LIEES AUX NECESSITES DE LA DEFENSE NATIONALE

Présenté au nom de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) par le député **Ousséni SOULAMA**, rapporteur.

Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi 18 décembre de 16 heures 05 minutes à 17 heures 53 minute, et de 17 heures 54 minutes à 19 heures 21 minutes, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre des mesures dans le cadre des sujétions liées aux nécessités de la Défense nationale.

Le Gouvernement était représenté par le Général de Brigade Célestin SIMPORE, Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des anciens combattants. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

La Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie pour avis, était représentée par le député Pawindé Edouard SAVADOGO.

La Présidente de la CAGIDH, après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi en trois points :

- contexte et justification ;
- processus d'élaboration du projet de loi ;
- présentation du projet de loi.

I.1. Contexte et justification

Le présent projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre des mesures dans le cadre des sujétions liées aux nécessités de la Défense nationale est soumis dans un contexte sécuritaire marqué par l'exigence de la poursuite de la reconquête de l'intégrité du territoire national et de la sécurisation des populations.

L'effort national engagé dans cette dynamique requiert non seulement une mobilisation renforcée des Forces armées nationales et Forces de sécurité intérieures, mais également un dispositif juridique souple, réactif et adapté aux exigences opérationnelles. Malgré la permanence des sessions de l'Assemblée législative de transition, la mise en place d'un tel mécanisme s'avère nécessaire.

En effet, plusieurs mesures essentielles liées à l'organisation du commandement, à la gestion temporaire des personnels, à l'adaptation des procédures disciplinaires, à la création de structures opérationnelles spécifiques ou à l'optimisation des mécanismes d'engagement nécessitent une base juridique rapide et circonstanciée. Ces ajustements ne peuvent attendre la procédure parlementaire ordinaire, sous peine de compromettre l'exécution des actions militaires en cours.

C'est pour répondre à cette réalité opérationnelle que le présent projet de loi vise à habiliter le Gouvernement à prendre des ordonnances. Il s'agit d'un mécanisme exceptionnel permettant de légiférer avec diligence sur les questions relevant de la Défense nationale, sans entraver la souplesse requise dans la conduite des opérations.

Cette habilitation permettra notamment :

- d'introduire des mesures temporaires liées à la gestion des effectifs engagés ;
- d'adapter les modalités de commandement et d'encadrement ;
- de rendre possible la création ou la réorganisation d'unités ou de dispositifs opérationnels spécifiques ;
- de sécuriser juridiquement les décisions urgentes d'emploi des ressources humaines militaires et paramilitaires ;
- de renforcer le dispositif disciplinaire et d'évaluation destiné à améliorer la performance.

Ainsi, le projet de loi constitue un instrument de gouvernance stratégique permettant à l'Etat de concilier impératif de sécurité nationale et exigence de célérité normative.

I.2. Processus d'élaboration du projet de loi

Le présent projet de loi a été préparé sur la base des préoccupations exprimées par les autorités militaires et paramilitaires engagées dans la conduite des opérations de sécurisation du territoire. Des échanges techniques ont été conduits entre les structures chargées de la Défense nationale, de la sécurité intérieure et des affaires juridiques afin d'identifier les domaines nécessitant l'intervention par ordonnance.

Ce processus a permis de recenser les contraintes opérationnelles liées :

- au cadre d'emploi des personnels militaires ;
- aux procédures disciplinaires ;
- à l'organisation fonctionnelle des chaînes de commandement ;
- à l'affectation urgente de ressources humaines à certaines zones sensibles ;
- et à la régulation de situations particulières non prévues par les textes existants.

Les remarques formulées ont permis d'élaborer une version consolidée, prenant en compte les impératifs de souveraineté juridique, les attentes des forces en opération et les contraintes temporelles liées au contexte sécuritaire.

Au terme de ces différentes phases, l'avant-projet de loi portant habilitation du Gouvernement à prendre des mesures dans le cadre des sujétions liées aux nécessités de la Défense nationale a été transmis au Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres, à l'effet de son examen par le Comité technique de vérification des avant-projets de lois (COTEVAL). Dans ce sens, le COTEVAL s'est réuni le mardi 16 décembre 2025.

A l'issue des travaux du COTEVAL, le Conseil des ministres, en sa séance du 17 décembre 2025 a adopté l'avant-projet de loi.

I.3. Présentation du projet de loi

Le projet de loi comporte quatre (04) articles.

- L'article 1 habilite le Gouvernement à prendre, par voie d'ordonnances, des mesures relevant directement des nécessités de la Défense nationale.
- L'article 2 fixe la durée de l'habilitation.
- L'article 3 encadre la ratification des ordonnances adoptées dans ce cadre.
- L'article 4 prévoit la formule exécutoire.

L'adoption de ce projet de loi permettra au Gouvernement d'agir avec la flexibilité requise dans la conduite de mesures urgentes et ciblées, en lien direct avec la sécurisation du territoire, la restructuration opérationnelle des Forces et la gestion stratégique des ressources humaines militaires et paramilitaires.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé de monsieur le Ministre d'Etat, les commissaires ont pris acte des raisons invoquées par le Gouvernement pour recourir à la présente loi d'habilitation.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté trois (03) amendements, aussi bien de forme que de fond, adoptés et intégrés au texte issu de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) est convaincue que l'adoption du présent projet de loi permettra de doter le Gouvernement d'un instrument juridique adapté au contexte sécuritaire actuel, garantissant notamment la légalité, la cohérence, la réactivité, la célérité et la pertinence des décisions prises dans l'intérêt supérieur de la Nation.

Par conséquent, la CAGIDH recommande à la séance plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 18 décembre 2025

La Présidente

Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO

Le rapporteur

Ousséni SOULAMA

Séance d'appropriation du projet de loi : 18/12/25

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
4.	DIALLO Ousmane	Membre
5.	GUITI Lassina	Membre
6.	LOMPO Dafidi David	Membre
7.	NANA Basile	Membre
8.	OUARE Samadou	Membre
9.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
10.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
12.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	SALOGO Mahamoudou	1er Secrétaire	Travaux COMFIB sur le budget
2.	SANOU Yaya	Membre	Travaux COMFIB sur le budget

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	TAPSOBA Lin Désiré	2e Secrétaire
2.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
3.	KINDA Mickaël	Membre
4.	DIALLA Moumouni	Membre
5.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
6.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste du personnel administratif

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	BERE K. Aristide	Conseiller
2.	KOANDA Daouda	Conseiller
3.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
4.	OUEDRAOGO Anayidwendé Nicodème	Juriste
5.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil
6.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
7.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Liste du personnel administratif absents excusés

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction	Justification
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique	Atelier sur le nucléaire
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller	Congé
3.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs	Travaux COMFIB sur le budget

Séance d'audition du Gouvernement : 18/12/25

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
4.	DIALLO Ousmane	Membre
5.	GUITI Lassina	Membre
6.	LOMPO Dafidi David	Membre
7.	NANA Basile	Membre
8.	OUARE Samadou	Membre
9.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre
10.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
12.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	SALOGO Mahamoudou	1er Secrétaire	Travaux COMFIB sur le budget
2.	SANOU Yaya	Membre	Travaux COMFIB sur le budget

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	TAPSOBA Lin Désiré	2e Secrétaire
2.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
3.	KINDA Mickaël	Membre
4.	DIALLA Moumouni	Membre
5.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
6.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste des députés des commissions saisies pour avis

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Commission
1.	SAVADOGO Pawindé Edouard	CAEDS

Liste de présence de la délégation gouvernementale le 18/12/25

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure
1.	SIMPORE Célestin	ME/Ministre de la Défense et des anciens combattants (MDAC)
2.	OUOBA Yamba Léonard	SG/MDAC
3.	OUEDRAOGO Sidanoma Blaise Martial	MDAC
4.	NIKIEMA Jules Hermann	MDAC
5.	ZOUNGRANA Patrice	MJDHRI
6.	ILBOUDO Désiré	MJDHRI

Liste du personnel administratif

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	BERE K. Aristide	Conseiller
2.	KOANDA Daouda	Conseiller
3.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
4.	OUEDRAOGO Anayidwendé Nicodème	Juriste
5.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil
6.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
7.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Liste du personnel administratif absents excusés

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction	Justification
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique	Atelier sur le nucléaire
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller	Congé
3.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs	Travaux COMFIB sur le budget

Séance d'adoption du rapport : 18/12/25

Liste des députés présents

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
1.	**OUEDRAOGO/KANDOLO Linda Gwladys**	**Présidente**
2.	**BALBONE Boubacar**	**Vice-président**
3.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	Membre
4.	DIALLO Ousmane	Membre
5.	GUITI Lassina	Membre
6.	LOMPO Dafidi David	Membre
7.	NANA Basile	Membre
8.	OUARE Samadou	Membre
9.	OUEDRAOGO Aly Badra	Membre

N° d'ordre	Nom et prénom (s)	Qualité
10.	OUEDRAOGO Irméan François	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
12.	SOULAMA Ousséni	Membre

Liste des députés absents excusés

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	SALOGO Mahamoudou	1er Secrétaire	Travaux COMFIB sur le budget
2.	SANOU Yaya	Membre	Travaux COMFIB sur le budget

Liste des députés absents

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	TAPSOBA Lin Désiré	2e Secrétaire
2.	GANSONRE Marc Bertin	Membre
3.	KINDA Mickaël	Membre
4.	DIALLA Moumouni	Membre
5.	THIOMBIANO Yempabou Fayçal Harold	Membre
6.	ZOUNGRANA Daniel	Membre

Liste des députés des commissions saisies pour avis

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Commission
1.	SAVADOGO Pawindé Edouard	CAEDS

Liste de présence de la délégation gouvernementale le 18/12/25

N° d'ordre	Nom et Prénom (s)	Structure
1.	SIMPORE Célestin	ME/Ministre de la Défense et des anciens combattants (MDAC)
2.	OUOBA Yamba Léonard	SG/MDAC
3.	OUEDRAOGO Sidanoma Blaise Martial	MDAC
4.	NIKIEMA Jules Hermann	MDAC
5.	ZOUNGRANA Patrice	MJDHRI
6.	ILBOUDO Désiré	MJDHRI

Liste du personnel administratif

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction
1.	BERE K. Aristide	Conseiller
2.	KOANDA Daouda	Conseiller
3.	DALA/ASSAN Letitia Thérèse	Administrateur des services législatifs

4.	POODA/ZINABA Danielle Berthe Wendyam	Administrateur des services législatifs
5.	OUEDRAOGO Anayidwendé Nicodème	Juriste
6.	DOMBA Malassi Isaac	Administrateur civil
7.	BAPINA/SARE Inès Fabiola	Secrétaire de direction
8.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

Liste du personnel administratif absents excusés

N° d'ordre	Nom(s) et prénom(s)	Fonction	Justification
1.	KABRE Claver	Conseiller juridique	Atelier sur le nucléaire
2.	OUEDRAOGO N. Gérard	Conseiller	Congé